Demande d'enregistrement en tant qu'aide-soignant(e)

Enregistrement définitif

Vous possédez un des diplômes suivants:
- 2ème année du 3ème degré de l'enseignement secondaire, section "services aux personnes", sous-secteur "aide aux personnes" **ET** formation d'aide-soignant
- promotion sociale ou formation professionnelle, assimilée à la formation d'aide-soignant
- 1ère année de bachelier en soins infirmiers
- 1ère année infirmier gradué
- 1ère année infirmier breveté

Enregistrement définitif comme mesures transitoires

Vous avez **un diplôme** mentionné à l'annexe I

ET vous êtes employé le 13/02/2006 comme personnel soignant dans un établissement de soins

Vous n'avez **pas de diplôme** mentionné à l'annexe I

ET vous êtes employé le 13/02/2006 comme personnel soignant dans un établissement de soins

ET vous êtes employé au 13/02/2006 depuis au moins 5 ans équivalent temps plein comme personnel soignant dans un établissement de soins

Enregistrement provisoire comme mesures transitoires

Vous avez **un diplôme** mentionné à l'annexe I

ET vous êtes employé au plus tard le 31/12/2008 comme personnel soignant dans un établissement de soins

Vous n'avez **pas de diplôme** mentionné à l'annexe I

ET vous êtes employé le 13/02/2006 comme personnel soignant dans un établissement de soins

ET vous êtes employé depuis moins de 5 ans équivalent temps plein comme personnel soignant dans un établissement de soins au 13/02/2006

Enregistrement définitif comme Aide-soignant

La formation spéciale de 120 heures peut être suivie jusqu'au 31/12/2015

La demande d'inscription provisoire doit se faire avant le 30/06/2012

Enregistrement provisoire comme Aide-soignant

Un enregistrement provisoire reste valable jusqu'au 30/06/2016